

COMMUNE DE NEUGARTHEIM-ITTLENHEIM

Département
du Bas-Rhin

Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Arrondissement de
Saverne

date convocation : 18/03/2022

transmise le : 18/03/2022

Conseillers élus : 15
Conseillers en fonction : 15
Conseillers présents : 10
Conseillers représentés : 5

Séance du : 24 mars 2022 à 20h

Sous la présidence de Mme DYEUL Aurélie, Maire

Membres présents :

WICKER Dominique, GRABOWSKI Barbara, PERRUZZA Raphaël, RUILLET Michel, KUBLER Olivier, WENDLING Pascale, SAINT-PAUL Olivier, MEHN Véronique, MARTINS Fatima

Membres absents représentés : SABOURAL Magali par Olivier SAINT-PAUL
ANTZ Sébastien par GRABOWSKI Barbara
PALTOT Karine par MEHN Véronique
MARTINELLE Caroline par WENDLING Pascale
VIX Alexandre par WICKER Dominique

Secrétaire de séance : MARTINS Fatima

1. Désignation d'un secrétaire de séance

Le conseil municipal désigne comme secrétaire de séance MARTINS Fatima

2. Lecture et approbation du procès-verbal du dernier conseil

Le Conseil Municipal, adopte à l'unanimité le procès-verbal du 24 février 2022.

3. Vote du Budget Primitif 2022

Madame la Maire passe la parole à Mme WENDLING Pascale pour la présentation du budget.

Section de FONCTIONNEMENT	Section d'INVESTISSEMENT
Dépenses : 545 581,55 €	Dépenses : 274 148,93 €
Recettes : 545 581,55 €	Recettes : 274 148,93 €

Total dépenses : 819 730,48 €

Total recettes : 819 730,48 €

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, DECIDE, à l'unanimité des membres présents, de valider le budget primitif 2022

4. Vote des taux de la fiscalité directe locale pour l'année 2022

Par délibération n°21/2021 du 12 avril 2021, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts à :

TAXES	Taux 2021	Taux 2022
Taxe foncière (bâti)	25,88 %	25,88%
Taxe foncière (non bâti)	51,87 %	51,87%

→ Le Conseil Municipal, avec 9 voix POUR, 4 ABSENCES et 2 CONTRE décide de ne pas modifier les taux d'imposition 2022.

5. Points divers

Point sur l'urbanisme

Commission Environnement :

Commission Bâtiments :

Commission Jeunesse et Vie scolaire

Divers

Clôture de la séance à 22 h 34

Transmis et reçu à la Préfecture le 06 avril 2022